



Accompagnement dans la prévention des risques psychosociaux

Inclus dans l'offre socle



C'est quoi ?

Les risques psychosociaux (RPS) sont les risques pour la santé mentale, physique et sociale des salariés liés aux conditions et à l'organisation du travail. Tous les salariés, quels que soient leur métier ou leur positionnement hiérarchique, peuvent être exposés à des facteurs organisationnels, relationnels et éthiques à des facteurs et/ou induits par l'activité elle-même.

Ces risques sont générateurs de troubles qui peuvent se manifester sous différentes formes et avoir des impacts sur le fonctionnement des entreprises. Tous les secteurs d'activité sont exposés et il est possible de les prévenir !



Pourquoi faire ?

- Aider à identifier et à évaluer les risques psychosociaux au sein de l'entreprise.
- Sensibiliser et informer les travailleurs sur les risques psycho-sociaux.
- Co-construire un plan d'action centré sur les situations de travail.
- Accompagner dans la mise en place d'un projet de prévention durable.
- Accompagner l'entreprise dans l'intégration des RPS dans le Document Unique.



Concrètement, comment ça se passe ?

Un ergonome du service se rend dans votre entreprise pour :

- Échanger et analyser vos besoins pour proposer un plan d'accompagnement adapté.
- Établir un diagnostic des situations de travail à risque.
- Former les acteurs de l'entreprise aux RPS et leurs transmettre les bases théoriques et pratiques.
- Organiser des groupes de travail pour favoriser une approche participative, selon le contexte de l'entreprise.



Pour plus d'informations sur l'accompagnement dans la prévention des risques psychosociaux, consultez votre parcours prévention.

Retrouvez-nous sur le site

www.actionsantetravail.fr

